

Séance du : 12 Avril 2024

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : CHALENCON Didier donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul, LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Absents Excusés :

Absent : HUGUES Stéphanie, BLAZEVIC Harry

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 05/04/2024

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Cession d'une Licence IV à l'Evidence

La commune de Lavoûte-sur-Loire est propriétaire d'une Licence IV de débit de boisson qui était auparavant rattachée à l'exploitation du bar-restaurant « L'Assiette Lavoûtoise ».

« L'Evidence », dont la gérante est Mme Jessica Grandjean a sollicité la commune, en vue de l'ouverture d'un débit de boisson, la translation de cette Licence IV pour l'exploiter et éviter toute péremption.

La translation de cette licence IV au profit de l'établissement « L'Evidence » situé 17 bis avenue de la Résistance peut être proposée pour un montant de 5500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE la translation de cette licence IV appartenant à la commune de Lavoûte-sur-Loire au profit de L'Evidence dont la gérante est Mme Jessica Grandjean, pour son exploitation, pour un montant de 5500 €**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

Signature
